



Heritage de sa fille unique qui decede

Par **magdala**, le **05/05/2014** à **19:50**

Bonjour

Mon frère qui est veuf vient de perdre sa fille unique de 52 ans sans enfant et célibataire ,

Elle avait des comptes d'argent dans des banques et elle était propriétaire de son appartement en région parisienne

Etant agé ,il aimerai savoir comment va se faire cette succession ?, car il pense qu'il aura la totalité des biens de sa fille

Les 2 soeurs de son épouse pourraient elles hériter de leur nièce ???car ils étaient fachés depuis de nombreuses années et n'avaient aucun contact ,cela le tracasse beaucoup

Il est lui aussi propriétaire d'un petit pavillon ,et il en avait l'usufruit

Qui heritera à son décès ??Nous ne sommes que 2 frères

Merci pour toute réponse

Magdala